

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environnementale						
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
	1. Intitulé du projet						
Autorisation d'exploitation minière (AEX) - crique Yaoni 2							
	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	petitionnaire(s)					
2.1 Personne physique	Dránom						
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	Entreprise Minière RODRIGUES						
Nom, prénom et qualité de la personne							
habilitée à représenter la personne morale	RODRIGUES DOS SANTOS Anotnio Juscelino						
RCS / SIRET   7   9   0   9   0   2   3	3 2 0 0 0 1 0 Forme juridique	Artisan orpailleur					
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	n°1					
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 12						
	di des seulls et chieres annexe à l'anicle k. 12 dimensionnement correspondant du projet	22-2 au code de l'environnement et					
	Caractéristiques du projet au regard des	s seuils et critères de la catégorie					
N° de catégorie et sous catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'au	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
10)	Canalisation et régularisation des cours d'eau.						
47b)	Autres déboisements en vue de la reconversion	n des sols, portant sur une superficie					
	totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hecta	·					
	4. Compatibility of a factor do not at						
	4. Caractéristiques générales du projet						
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	i formulaire					
<b>4.1 Nature du projet, y compris les évent</b> Exploitation d'un gisement aurifère alluvic							
exploitation d'un gisement aumere andvio	minane.						

4.2 Objectifs du projet
AEX : Exploitation en vue de l'extraction d'or libre en rapport avec un gisement aurifère alluvionnaire d'une surface de 15 ha.
4.3 Décrivez sommairement le projet
L'entreprise Minière RODRIGUES construira une base vie dans les limites du titre minier sollicité. Les travaux d'exploitation consisteront en l'aménagement de la zone d'exploitation. Cela induira un déboisement de la zone d'activité, le creusement d'un canal de dérivation, l'aménagement d'une chaîne de bassins de décantation et l'ouverture de chantiers d'exploitation. Le canal de dérivation aura une longueur totale d'environ 2830 m pour une emprise au sol de 10 m. Au total, il est prévu un déboisement global de 20 ha. Le matériel lourd (2 pelles excavatrices) sera acheminé sur place par voie terrestre. Le titre minier sollicité est accessible par l'utilisation d'une piste minière et d'une ancienne desserte forestière. Par conséquent, aucune nouvelle voie de pénétration ne sera ouvert.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le développement du projet se fera en trois phases de travaux qui engloberont 50 chantiers d'exploitation. Le procédé utilisé fera intervenir deux pelles excavatrices montées sur chenilles, un système de récupération gravimétrique couplé à une grille de calibrage et une motopompe. L'équipe de travail sera composée de 10 personnes.
Les travaux seront menés en alternant phase d'exploitation, phase de réhabilitation et phase de revégétalisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
cf. Note de la DEAL en date du mois d'avril 2015 sur les AEX : L'AEX vaut autorisation, conformément aux dispositions prévues par le livre II du code de l'environnement, au titre des rubriques 1.2.1.0 - 3.1.2.0 - 3.1.40 3.2.3.0 et déclaration au titre de la rubrique 3.2.4.0.							
		on - préciser les unités de mesure utilisées					
	eurs caractéristiques	Valeur(s) 1 km²					
Les limites de l'AEX correspondent à un carré de 1000 m de côté  1 km²							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)							
d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long ° ' " Lat ° ' " _					
Crique Yaoni 2 Commune de Roura	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :  Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Commune de Roura.	Les coordonnées géographiques du projet figurent en annexe n°3 (cf. carte de localisation).  Long°'" Lat°'"_ Long°'" Lat°'"_					
	oignez à votre demande les anno						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et							
indiquez à quelle date il a été auto	risé ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Commune de ROURA
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	×		La zone d'étude se trouve dans le Parc Naturel Régional de Guyane (Secteur Cayenne)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		PPRI, Périmètres du plan de prévention des risques naturels d'inondation Révisé de Roura, secteur Cacao, 2012. Approuvé le 05/09/2005 et révisé le 26/01/2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	La zone d'étude se trouve à environ 9 km au Sud-Est du bourg de Cacao. Nous avons connaissance de l'existence d'une base vie appartenant à la société SOMITO SARL en rapport avec l'AEX n°01/2018 qui se trouve à 500 m à l'Est sur un autre affluent de la crique Yaoni. Notre activité n'aura aucune incidence sur cette dernière.
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Exploitation : Pour le démarrage des travaux l'entreprise Minière RODRIGUES effectuera un seul prélèvement d'eau. dans le milieu naturel. Il sera limité en volume à la constitution d'un réservoir de 4000 m3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Le projet aura une incidence sur les masses d'eau souterraines en rapport avec la couche de gravier composant le sous sol du flat de la crique Yaoni La surface en rapport avec les modifications entraînées sera d'environ 15 ha (emprise du gisement).
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		L'impact du projet sur le milieu terrestre sera en rapport avec la surface déboisée 20 ha. L'impact du projet sur le milieu aquatique sera en rapport avec le canal de dérivation qui détournera le lit mineur (2830 m de long et 10 m de large).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Le projet engendrera la consommation d'espace forestier sur la base de 20 ha.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	La commune de ROURA n'a pas de PPRT.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le PPRI de ROURA ne concerne que la zone du Bourg de Cacao. Le projet n'est pas concerné par le zonage en rapport avec le PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Les déplacements seront du fait des pelles excavatrices qui opéreront dans la zone de travaux en rapport avec le chantier d'exploitation et ses abords, avec également les travaux de réhabilitation rattachés au comblement des bassins de décantation et au nivellement du terrain des zones exploitées. Les besoins logistiques et en carburant nécessiteront un ravitaillement quotidien par voie terrestre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Le bruit sera généré par le générateur de la base vie. Le bruit sera généré par les pelles excavatrices et la motopompe. Le quad sera également générateur de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	×	Les pelles excavatrices en mouvement généreront des vibrations en surface du sol sur quelques mètres dans un faible rayon d'action. Le projet dans son ensemble induira des vibrations de faible intensité.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Les rejets dans l'air seront du fait des gaz d'échappement de l'ensemble des machines en activité sur le site (pelles excavatrices, moteurs fixes, quad). L'émission de gaz d'échappement répondront aux normes CE.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	Les rejets liquides correspondront aux eaux d'utilisation courante qui seront déversées dans des fosses spécifiques .
	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le projet générera la production de DIB (Déchets Industrielles Banals) de types plastiques (emballage) et de DIS (Déchets Industriels Spéciaux) de types huiles, batteries, filtres

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×			
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×			
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :		
				n versant de la crique Yaoni dans lequel sont positionnés la Concession 651 enue par la société SOMITO SARL.		
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :						
	Non X Si oui, décri	VEZ IES	squeis :			
	Non X Si oui, décri	V 62 163	squeis :			
	Non X Si oui, décri	v <del>e</del>	squeis :			
	Non X Si oui, décri	V 62 163	equeis :			

## 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La zone a fait l'objet d'une étude préalable. Les limites et les caractéristiques physiques du gisement sont connues. Les travaux d'exploitation seront placés sous le contrôle de professionnels maîtrisant parfaitement le développement de ce type de projet minier.

L'acheminement des pelles excavatrices sur le site n'engendrera pas le franchissement de biefs. Le plan de pénétration fera l'objet d'une déclaration et d'une autorisation de la Police de l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6. Les incidences et les mesures compensatoires y seront décrites.

Les travaux seront réalisés en circuit fermé (gestion de l'eau).

L'ouverture d'un chantier sera obligatoirement conditionnée par la mise en place d'une chaîne de bassins de décantation aux dimensions adaptées.

Le creusement du canal de dérivation évitera la destruction d'un linéaire cumulé d'au moins 300 m de cours d'eau.

Tous les bassins de décantation inopérants dans le processus de décantation seront comblés et nivelés, le régalage des surfaces et la revégétalisation seront fait au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les déchets de type DIB et DIS seront évacués évacués du site vers une décharge ou un centre agréé en fonction de leur nature.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se trouve en zone 3 du SDOM où l'activité minière est autorisée.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet une étude environnementale a été réalisée pour correspondre aux exigences en rapport avec la production d'une notice d'impact.

La zone d'exploitation a été définie sur la base de travaux de prospection (ARM AR2017 052) qui ont permis de définir les limites physiques du gisement. Seule, la partie minéralisée fera l'objet de travaux d'exploitation, limitant ainsi au maximum dans l'espace les incidences du projet sur le milieu . Sur la base de tous les éléments de description fournis, il apparait que notre projet d'exploitation alluvionnaire ne nécessiterait pas de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

გ.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	$\boxtimes$
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe n°1 : Document CERFA n°14734 - Annexe 1 - non publiée.

Annexe n°2: Plan de situation du titre minier sollicité à l'échelle 1/500.000ème.

Annexe n°3 : Plan de localisation du titre minier sollicité à l'échelle 1/50.000ème faisant figurer les coordonnées géographiques

en UTM 22N système géodésique RGFG95 (4.6. Localisation du projet).

Annexe n°4 : Photographies satellites de la zone concernée.

Annexe n°5 : Contexte administratif et environnementale du projet à l'échelle 1/100.000ème.

Annexe n°6: Plan de pénétration à l'échelle 1/50.000ème.

Annexe n°7 : Plan schématique de phasage de gestion de l'eau et des travaux.

Annexe n°8 : Shapes de la couche AEX - non publiée.

#### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

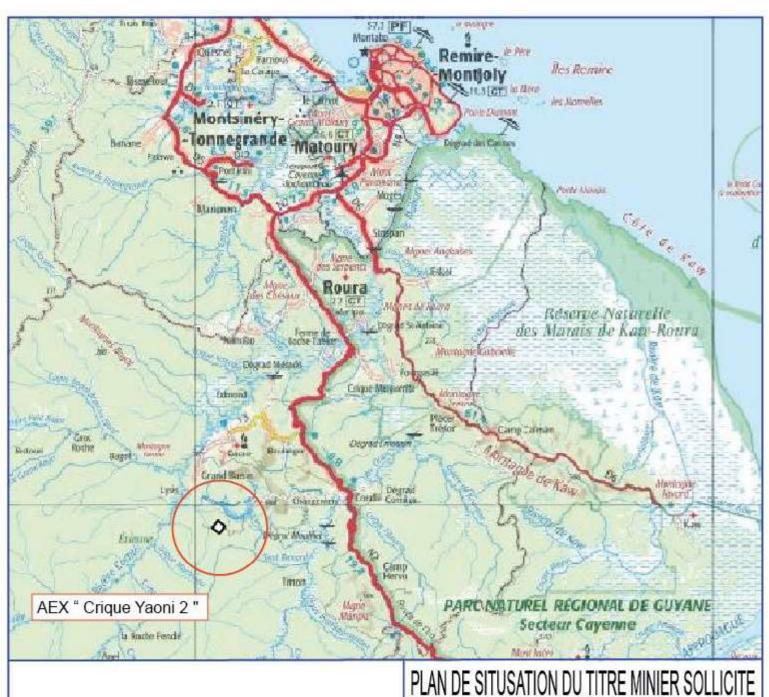
X

Fait à Cayenne le, 09/08/2021

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

11/11





AEX " Crique Yaoni 2 " sollicitée

# PLAN DE SITUSATION DU TITRE MINIER SOLLICITE AEX "Crique Yaoni 2"

Conception : GRANDS PLACERS / août 2021 Echelle : 1 / 500.000 ème

SOURCE : Extrait de la carte touristique de la guyane (IGN)

PETITIONNAIRE: Entreprise RODRIGUES

